

**Numéro 122**  
*juin 2016*

Dispensé de timbrage **TROYES PPDC**  
CPPAP  
1214 S 07094  
ISSN  
2263 - 679X  
Imprimeur & éditeur  
SNUipp de l'Aube  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
**P**  
**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
F.S.U.  
Prix au n° : 0.70 euros  
Déposé le 3 juin 2016

## Un milliard d'augmentation ! Merci patron !

**É  
DI  
TO**

### Est-ce la fin de la disette pour les enseignants ?

Il faut préciser que ce sont pour le moment 500 millions d'Euros qui seront inscrits au budget 2017 et qu'il faudra attendre le prochain quinquennat pour être sûr de percevoir la moitié restante ! Mais notre Ministre « *souhaite bien du courage à celui qui voudra remettre en cause ce PPCR .* »

En effet toutes ces annonces sont le résultat des principes retenus par le protocole PPCR, dans lequel la FSU a beaucoup œuvré. Les carrières des enseignants vont être progressivement rénovées entre 2017 et 2020. Dorénavant, l'avancement dans la carrière devrait se faire selon un rythme unique pour tous, mais avec deux moments d'accélération aux 6ème et 8ème échelon pour 30 % des enseignants. Au-delà de la hors classe actuelle qui devrait concerner tous les enseignants, une classe exceptionnelle réservée à certaines fonctions va être créée. Cette refonte de la carrière s'accompagne d'une nouvelle grille de salaires revalorisée et de nouvelles modalités d'évaluation.

### L'inspecteur qui s'installe au fond de la classe pour évaluer le prof vit-il ses derniers mois ?

La rénovation de la carrière qui met fin aux trois rythmes d'avancement bouleverse par conséquent l'évaluation des enseignants. Le ministère propose donc d'ouvrir une discussion avec l'objectif de réviser les modalités d'inspection...

Au final, si ces mesures ne permettent pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des enseignants des écoles, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières.

**Mais est-ce pour autant dans la perspective d'une augmentation de nos salaires que Madame la Ministre a pensé que les enseignants pouvaient s'imprimer les nouveaux programmes sur leurs propres deniers?**

Fabrice LAMQUIN

## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE!



<b>CAPD MOUVEMENT</b> Vos élus rendent compte	P 2-3
<b>SANS POSTE ?</b> Comment faire ?	P4
<b>MAINTIEN: qui décide ?</b> MGEN ET CONCURRENCE	P5
<b>ISAE : quésaco?</b>	P6
<b>ENCART SYNDICALISATION</b>	P7
<b>TOUS A PARIS LE 14 JUIN !</b>	P8



## Déclaration préalable

Vous pouvez  
télécharger la

déclaration préalable des élus SNUipp  
Aube sur notre site.

[http://10.snuipp.fr/IMG/pdf/2016\\_05\\_27\\_DECLARATION\\_PREALABLE.pdf](http://10.snuipp.fr/IMG/pdf/2016_05_27_DECLARATION_PREALABLE.pdf)

## Consulter le mouvement auboisi



L'ensemble du  
mouvement anonymisé  
est consultable en ligne  
sur notre site e-  
mouvement.

<http://e-mouvement.snuipp.fr/10>



## Des questions ?

Les élu(e)s SNUipp se tiennent à votre  
disposition pour répondre à toutes vos  
questions concernant ce mouvement.

N'hésitez pas à nous contacter !

**03 25 73 70 07**  
**snu10@snuipp.fr**

## Calendrier

Si aucun changement n'intervient (hum),  
la suite du mouvement devrait être :

**6 juin** : réception de la fiche de vœux pour la  
2ème phase

**14 juin** : réception de la fiche de vœux TRS (liste  
des couplages)

**21 juin** : date limite de retour des fiches de vœux  
TRS et du mouvement 2ème phase

# CAPD du 27 mai 2016

## Notre compte-rendu

**La CAPD Mouvement, ça n'est pas que le mouvement !**  
Étaient à l'ordre du jour les points suivants :

### Mouvement des instituteurs et professeurs des écoles

Il est à noter que la décision de bloquer 8 postes pour l'affectation des PFS à la rentrée 2016 annoncée à la CAPD du 11 mars 2016 a été confirmée. Il y aurait entre 50 et 60 stagiaires donc autant de berceaux nécessaires. Pas facile de muter dans le département ! Les statistiques "satisfaisantes" de la DASEN tiennent compte de toutes les mutations y compris les personnes victimes de carte scolaire suite à des fusions et qui retrouvent leur poste. Le SNUipp-FSU démontre (statistiques page 3) que le taux de satisfaction des personnes volontaires à la mutation n'est pas aussi satisfaisant !

### Point sur les situations particulières

Il est convenu avec l'ensemble des élus du personnel que le travail sur la prise compte des situations personnelles difficiles reste à peaufiner; le recrutement en cours à l'échelon académique d'un psychologue du travail et le recrutement à l'échelon départemental d'une infirmière spécialisée en médecine du travail devraient pouvoir compléter ou suppléer le travail du médecin conseiller technique du rectorat. Leur collaboration devrait aider les élus du personnel et la DASEN à gérer ces situations.

### Résultat des commissions postes à profil

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la multiplication des postes à profil et la nécessité de déconnecter ces commissions des opérations de mouvement. Celles-ci auraient lieu l'an prochain au plus tard en janvier nous dit-on ! La DASEN s'engage à mettre à disposition des candidats la grille d'évaluation des compétences attendues à ces entretiens. Il paraîtrait donc logique qu'aucune question relative à la situation géographique du poste visé par un candidat lors de ces commissions soit posée !

Les demi-postes "maître relais programmes" n'ont pas recueilli toutes les candidatures suffisantes. 10 candidats seulement constituent le vivier. Résultat des courses: il serait demandé aux candidats d'intervenir bien au delà de leur circonscription (vœux sur 3 circonscriptions) ce qui est contraire aux informations données par la fiche de poste.

Le poste « chargé des relations partenariales » n'a pas trouvé de candidat. Des compétences nouvelles à acquérir ? Oui mais comment ? Et lesquelles ?

Le poste « maître départemental ressources sciences » fera l'objet d'un recrutement sur commission. Le nouveau profilage de celui-ci est en cours !

1 poste "dispositif moins de trois ans" et deux postes "PDMQDC" restent vacants. Un nouvel appel à candidature pour participer à des commissions de recrutement devrait être lancé avant la seconde phase. Pour le SNUipp-FSU, une affectation à titre provisoire sur ces postes ne justifie pas la tenue de telles commissions !

## Point sur les demandes de temps partiel

183 demandes dont 143 demandes sur des temps partiels de droit.  
40 demandes de temps partiel sur autorisation : 14 refus, 14 accordés définitivement, 12 seront accordés sous réserve de l'avis du médecin conseiller technique du rectorat.

## Point ineat/exeat

Tous les ineats sont accordés alors que toutes les demandes d'exeat sont bloquées... Le SNUipp-FSU rappelle les conséquences désastreuses du statu quo qui empêche toute possibilité de regroupement familial.

## Intégration par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles

2 possibilités de promotions, 2 candidats / 1 personne est admise au concours interne / Il reste 17 instits dans le département.

## Point sur les postes adaptés et les allègements de service

8 collègues obtiennent un allègement de service variant de 12,5% à 25 % (dans le cadre d'une première demande ou d'un renouvellement).  
3 personnes obtiennent un PACD\* ou un PALD\* dans le cadre d'un renouvellement. Certaines d'entre elles bénéficient par ailleurs d'un allègement de service.

\*PACD : poste adapté de courte durée \*PALD : poste adapté de longue durée  
Dialogue social : Le SNUipp-FSU a fait remarquer que l'information avait été transmise aux agents concernés sans avis préalable de la CAPD. La DASEN a reconnu être à l'origine de cette erreur.

A noter que ces allègements de service et ces postes adaptés peuvent être assortis de mesures complémentaires comme des aides humaines. La pénurie de recrutement de personnes qualifiées fait souvent obstacle à cette mesure.

## Congés de formation

8 candidatures sont retenues et 8 candidatures refusées.  
Nous sommes passés de 37 mois à 41 mois disponibles. Cette augmentation ne permet pas cependant d'atteindre les 54 mois dont nous disposions auparavant.

## Disponibilités

**24 demandes formulées**, pas de refus mais 18 personnes ont demandé une disponibilité pour suivre leur conjoint.

## Questions diverses

Le SNUipp-FSU a volontairement limité le nombre de questions diverses pour les raisons invoquées dans sa déclaration préalable.

Aussi nous avons exposé les sujets suivants :

- > Mise en place d'un calendrier annuel des décharges de direction de moins de 4 classes.
- > Mise en place d'un calendrier annuel d'utilisation des temps rompus des agents à 80%
- > Poursuite du groupe de travail sur la simplification des tâches en septembre
- > 15 enseignants contractuels ont été recrutés cette année. 13 sont admissibles au CRPE.
- > 10 enseignants supplémentaires (liste complémentaire, contractuels) seraient sans doute nécessaires à la rentrée 2016.
- > Poids des Ulis dans les écoles

## Le mouvement en quelques chiffres



### 570 participants

..... 502 en 2015

### 323 participants mutés, 56,67%

..... 268 (53,39%) en 2015

### 152 retrouvent leur poste, 26,67%

..... 159 (31,67%) en 2015

### 95 restent sans poste, 16,67%

..... 75 (14,94%) en 2015

## Un bon mouvement ?

À voir... si l'on prend en compte cette fois le nombre de participants volontaires, c'est à dire en excluant les collègues participant obligatoirement au mouvement (*victimes de carte scolaire, fusion de l'école ou du RPI, arrivants par permutations, collègues débutants, collègues affectés à titre provisoire en 2015, etc.*).

**Sur les 209 participants volontaires, 81 collègues obtiennent une mutation, soit 38,75% de satisfaits seulement...**

## Les postes les plus demandés en 2016

*en nombres de voeux*

Adj élém – Rosières : 130

Adj élém – Creney : 112

Adj élém – St Germain : 100

Adj élém - F. Ganne (St Julien) : 95

Adj élém – A. Renoir (St André) : 91

Adj mat – Bréviandes : 91

Adj élém – M La Celle (St André) : 88

Adj mat – F. Ganne (St Julien) : 81

Adj mat – St-Thibault : 73

# Sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase ?

95 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase du mouvement, pour une cinquantaine de postes identifiés vacants à l'issue de la première phase, plus les postes qui se "**découvriront**" avant la CAPD du 28 juin.

Le principe est simple : tous les postes vacants à la date de la CAPD seront attribués, ce qui signifie que vous pouvez être affecté(e) sur un poste que vous n'avez pas demandé.

## Comment participer ?

Vous allez recevoir (a priori par mail et par courrier) une fiche de vœux comportant plusieurs pages :

- une liste des postes vacants (identifiés comme tel à la date de l'envoi de la fiche de vœux).

- une liste des zones géographiques pour lesquelles il est possible d'indiquer ses vœux par nature de poste (qui permet éventuellement d'obtenir un poste qui n'apparaît pas dans la liste des postes vacants).

➤ Vous pouvez "panacher" vos vœux dans les deux listes.

Vous devrez ensuite retourner cette fiche par courrier ou par mail à la DRH :

[mouvement-aube@ac-reims.fr](mailto:mouvement-aube@ac-reims.fr)

## Quel est mon barème ?

Le barème est identique à celui de la première phase du mouvement.

Beaucoup de collègues participant à cette phase ont peu d'ancienneté et sont donc à égalité de barème.

Rappelons qu'en cas d'égalité de barème sont prises en compte :

- La date de naissance
- L'AGS (ancienneté générale des services)

## Quels postes demander ?

Lors de cette deuxième phase, les postes sont dans un premier temps donnés dans l'ordre du barème. A l'issue de cette attribution, les postes non demandés qui restent vacants sont attribués prioritairement aux plus faibles barèmes toujours sans poste.

Dans tous les cas, les postes sont attribués à titre provisoire.

### Quelle stratégie ?

Nous conseillons fortement d'utiliser les extensions de vœux, qui permettront notamment de vous attribuer les postes qui n'apparaissent pas dans la liste des postes vacants.

Vous n'êtes pas limité(e) par le nombre de vœux lors de cette phase. Vous avez tout intérêt à être le plus exhaustif possible.

**Attention, toutefois** : le principal risque lorsque vous demandez un poste... est de l'obtenir. Si vous classez un poste réputé difficile que les autres participants ne demandent pas (un poste très éloigné de la zone Troyes, par exemple), vous risquez évidemment de l'obtenir ! Il s'agit d'élargir ses vœux en conservant un certain équilibre...

## Sans poste à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase ?

Vous participerez automatiquement à la phase d'ajustement fin août 2016 et vous êtes dans ce cas également nommé à titre provisoire.

➤ Pas de vœux à formuler, la CAPD utilise les vœux émis en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

**Postes vacants**  
après la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement 2016  
au 27/05/2016 à 17h30



**DIRECTION**  
Dir 3 classes Pars les Romilly (elem prim)  
Dir 5 classes Dienville (elem prim)  
Dir 5 classes La Saulsoite (elem prim)  
Dir 2 classes Lignières (mat prim)

**ADJOINT dans école primaire**  
Dech dir R. Rolland – Romilly

**REMPLACEMENT**  
ZIL Gambetta – Romilly  
ZIL R. Rolland – Romilly  
ZIL Robespierre – Romilly  
Brigade départementale : 2 postes  
TRS Est : 5 postes  
TRS Nord : 4 postes

**Postes à profil**  
Anim sciences – DSDEN  
Coordonnateur « Relations partenariales »  
Coordo ZEP Romilly  
Moins 3 ans – Villenaux  
Plus de maîtres – Arcis sur Aube  
Plus de maîtres – M. Robert Bar sur seine

**ASH**  
CLIS M. Robert – Bar sur Seine  
Option D – IME Méry sur Seine  
SEGPA – Cig Le Noyer Marchand : 2 postes  
SESSAD D – Monceaux les Vaudes

Document téléchargé sur 10.snuipp.fr

**Ecoles Primaires**  
Le fonctionnement des postes dans les écoles primaires peut ne pas correspondre à leur étiquette : un adj peut peut fonctionner en elem, ou l'inverse !

**Postes bloqués**  
huit postes d'adjoint ont été bloqués pour créer des « berceaux » pour les stagiaires :

- > adj elem Th. Gaudier – Brienne
- > adj elem J. de la Fontaine – Nogent
- > adj elem F. Vigneron – Rosières
- > adj elem A. Renier – St André
- > adj elem R. Noir – St Julien
- > adj elem J. Ferry – Ste Savine
- > adj elem – Mailly le Camp
- > adj mat A. Millard – Troyes

**Postes à profil**  
Les postes à profil non pourvus en 1<sup>ère</sup> phase du mouvement devraient faire l'objet de nouveaux appels à candidatures avant la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement.

La liste des postes vacants identifiés après la CAPD du 27 mai est disponible sur notre blog.

Attention, il s'agit d'une liste indicative qui contient potentiellement quelques erreurs.



*Pourquoi ce poste que j'ai demandé en première phase apparaît vacant sur cette liste ?*

*Parce qu'il est devenu vacant à titre provisoire. C'est le cas par exemple des postes des collègues partant en formation ASH pour l'année.*

## Informez les élus !

Renseignez votre fiche de contrôle ou mettez-la à jour avec votre liste de vœux sur notre espace en ligne.



## Besoin de conseils ?

Contactez-nous aux heures de permanences ou par e-mail :  
03 25 73 70 07  
[snu10@snuipp.fr](mailto:snu10@snuipp.fr)

# Maintiens : qui décide ?

De nombreuses écoles nous ont fait part de leur désarroi après avoir reçu des avis négatifs à des propositions de maintien (voire à toutes) de la part de leur IEN.

Les textes sont clairs, et les élus SNUipp l'ont rappelé en CAPD le 27 mai 2016 : l'avis de l'IEN est un avis indicatif, un élément supplémentaire dans la prise de décision finale du conseil des maîtres. Il ne se substitue en aucun cas à la décision du conseil des maîtres.

## Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves - Article 3

« A titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. Il fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève. La décision de redoublement est prise après avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. »

« La proposition du conseil des maîtres est adressée aux représentants légaux de l'élève qui font connaître leur réponse dans un délai de quinze jours. A l'issue de ce délai, le conseil des maîtres arrête sa décision qui est notifiée aux représentants légaux. Ces derniers peuvent, dans un nouveau délai de quinze jours, former un recours auprès de la commission départementale d'appel prévue à l'article D. 321-8. »



## La concurrence accrue des complémentaires santé

### Qu'en est-il pour la MGEN ?

#### Que reste-t-il de la solidarité intergénérationnelle et de la démocratie mutualiste, valeurs fondatrices de la mutuelle, après les choix de tarification qui affectent les plus âgés ?

Les désengagements de la Sécu gonflent le chiffre d'affaires des complémentaires santé qui se renforcent. De plus les contrats collectifs, financés à 50 % ou davantage par les entreprises, sont étendus cette année à tout le secteur privé. En revanche les taxes

(0 % en 2000, 1,78 % en 2001, 13,27 % aujourd'hui) plombent leurs comptes.

Pour la MGEN, l'âge moyen élevé des adhérents (57 ans), 1,2 actif pour 1 retraité et la quasi-absence de contrats collectifs aidés entraînent une augmentation inéluctable des cotisations, comparable à celle des autres complémentaires.

#### Multiplication des tarifs

Cependant, fallait-il multiplier les niveaux de garanties (quatre) et les tarifs (quarante) ? Chaque adhérent est invité à prendre une décision personnelle, les solidarités collectives s'effacent. Actifs : en choisissant le bas de gamme ( MGEN initiale), donc moins de remboursements, l'adhérent déboursera moins ! Avec MGEN équilibre et référence et jusqu'à 45 ans les cotisations sont stabilisées. En revanche, dès 30 ans, MGEN intégrale, avec les meilleurs remboursements, est nettement plus coûteuse.

#### Pour les retraités

L'augmentation est de 12,92 % et même 17,70 % pour les plus de 70 ans. Cette fragmentation n'aide pas la bonne compréhension des évolutions, crée des inégalités importantes à l'inverse de la Sécurité sociale dont les réponses aux aléas de la vie sont homogènes. D'autre part, MGEN Equilibre et Intégrale assurent un remboursement des dépassements d'honoraires. Or les médecins du secteur 2 augmentent leurs dépassements en fonction des niveaux de remboursements ; n'est-ce pas les encourager dans cette voie ? Les adhérents de la MGEN Initiale et Référence ne vont-ils pas se trouver lésés ?

## FORMATION CONTINUE

Lors du conseil de formation du 11 mai dernier, le plan de formation pour la rentrée 2016 nous a été présenté. Une fois tous les stages « institutionnels » (qu'ils soient académiques, statutaires, à public désigné ou de territoire) présentés, il ne restait que onze journées pour les stages ouverts à candidature. La DASEN a d'ailleurs déclaré : « la formation des enseignants évolue, il s'agit plus d'un accompagnement que d'une formation, il faut se sortir de la tête que la formation ce sont les stages ouverts » tout est dit....

Le SNUipp continue de revendiquer du temps dégagé pour le travail en équipe, de l'accompagnement et de la formation continue. La mise en place des nouveaux programmes exige un plan de formation continue à la hauteur des enjeux : modification des cycles, nouveaux outils de suivi des apprentissages, mise en place de parcours ...

Dans l'Aube, la place réservée aux nouveaux programmes, est exclusivement prévues dans le plan des 18 h d'animations pédagogiques de certaines circonscriptions, avec des modules allant jusqu'à 12 h de M@gistère. Mais pas de panique ! dans notre département, nous avons la brigade de 12 maîtres relais programmes.

# L'ISAE à 1200 euros ... et de nouvelles carrières ?

Le 3 mai, le ministère a annoncé l'augmentation du montant de l'ISAE à hauteur de 1200€, à hauteur de l'ISOE du second degré.

**Vous ne lirez pas ici de déclaration triomphale et d'affirmation syndicalo-syndicale sur la paternité de cette mesure.**

**D'une part, s'il est certain que notre syndicat a fortement pesé dans les discussions** (lettre à la ministre signée en novembre 2015 par plus de 51 000 collègues, journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues, lettre au Premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars), il est également vrai que cette revendication était portée par de nombreuses organisations syndicales, preuve de l'efficacité des revendications lorsqu'elles sont partagées et des démarches unitaires.

**D'autre part, nous ne sommes pas assez naïfs** pour ne pas voir dans cette décision ministérielle une forme d'achat de la paix sociale à un an d'échéances politiques importantes, alors que le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité (*pour preuve : dans notre département, il est probable que des personnels contractuels soient de nouveau embauchés dès la rentrée*).

## Le déclassement salarial des enseignants des écoles serait-il sur le point d'être réglé ?

De très récentes annonces de notre ministre prévoient une revalorisation des grilles des salaires, un nouveau déroulement de carrière, un rythme d'avancement modifié et une nouvelle évaluation des enseignants dans le cadre du PPCR.

Cette annonce semble être d'ampleur et, de la bouche même de la ministre, ambitieuse.

Si tout ne paraît pas parfait, il semble qu'il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières. Il convient pourtant de rester prudent, prendre de temps de l'analyse... et d'aller au-delà de l'annonce, bien entendu : quel calendrier réel, quels textes réglementaires, quels effets concrets sur les salaires, l'attractivité, le métier ?

Nous reviendrons bien sûr sur ces annonces dans nos futures publications. En attendant, nous invitons tous les collègues à s'informer.



<http://www.snuipp.fr/De-nouvelles-carrieres>

## Modalités de versement

À partir de la rentrée 2016, l'ISAE sera versée mensuellement. Son montant brut est de 1200€, soit 100€ brut par mois. Les enseignants des écoles concernés toucheront donc dès septembre 2016 une indemnité mensuelle d'environ 86€ net. Les personnels à temps partiel percevront mensuellement la somme proportionnelle à leur quotité de service.

Les 200€ bruts que vous percevrez au mois de juin sont le restant de la prime de 400€ de la prime attribuée pour l'année scolaire 2015/2016.

Notez qu'un tiers de l'ISAE (400 euros brut sur les 1200€) sera intégré au salaire, soit 9 points d'indice (4 points en 2017 et 5 en 2018). Le SNUipp-FSU continuera de porter la demande de son intégration totale dans le salaire de base, sous forme de points d'indice.

## Et les oublié(e)s de l'ISAE ?

Un groupe de travail « Indemnités des PE » se tiendra au ministère le 16 juin.

Nous espérons que cette réunion sera l'occasion de remettre à plat les régimes indemnitaires. Aujourd'hui, de nombreux/ses collègues sont écarté(s) de l'ISAE : enseignants référents, collègues en SEGPA, en ULIS...

Le SNUipp mène une campagne « L'ISAE pour toutes et tous ! » sous la forme d'un mail à envoyer à la ministre :

<http://isae-pour-tous.snuipp.fr>

**Signez et faites signer !**

## NOUVEAUX PROGRAMMES

**« Merci de nous les envoyer,  
Madame la ministre »**



Le SNUipp-FSU vous invite à demander directement à la ministre que les nouveaux programmes et leurs documents d'accompagnement vous soient transmis en version papier.

Le courrier à signer et envoyer peut être papier ou électronique. Toutes les infos sur notre blog !

Comme annoncé lors de notre stage syndical du 22 avril, **notre section départementale travaille à la possibilité d'imprimer des versions papier des nouveaux programmes (à prix coûtant)**. Si, comme au moins 60 de vos collègues, cela vous intéresse, remplissez notre formulaire !

<http://10.snuipp.fr>



**MOBILISATION**

**LE 14 JUIN, EN GRÈVE POUR LE  
RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL**



## **Communiqué intersyndical CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL**

La mobilisation contre le projet de loi travail s'amplifie et s'enracine durablement pour le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits.

La détermination des salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et retraité-es est sans faille, comme le démontrent le nombre de manifestants ce jour et le nombre d'initiatives dans les entreprises, les sites industriels, les zones commerciales.

La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforce cette détermination.

Les organisations réaffirment les termes de leur courrier commun envoyé le 20 mai au Président Hollande dans lequel elles demandaient à être reçues. Alors que celui-ci dit faire du dialogue social sa méthode de gouvernement, les organisations attendent toujours la réponse à leur courrier.

La mobilisation des salarié-es, jeunes et privé-es d'emploi est aujourd'hui majoritaire, l'opinion publique reste massivement défavorable au texte de loi et l'unité des organisations syndicales engagées, représentant du front large et résolu, reste intacte.

Des milliers de nouveaux salarié-es d'entreprises des plus petites au plus grandes, de tous secteurs professionnels sont entrés dans la mobilisation. De nombreux secteurs professionnels restent engagés, souvent dans un mouvement de grève reconductible, comme dans les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports, etc.

Les organisations appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations :

- En multipliant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.
- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.
- En déployant dès le début de la semaine prochaine la votation citoyenne décidée en intersyndicale dans les entreprises, les administrations et les lieux d'études.
- Cette votation sera remise au président de la République lors d'un nouveau temps fort dans la deuxième quinzaine de juin.
- En créant les conditions de la réussite d'une puissante manifestation nationale le 14 juin à Paris. Elles se retrouveront de nouveau pour assurer l'organisation et la réussite des mobilisations et initiatives.

## **Contact**

**3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
03-25-73-70-07  
snu10@snuipp.fr**

## **Blog**

<http://10.snuipp.fr>

## **Infos**

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*



## **Un bus pour Paris**

**Au départ de TROYES-ROMILLY-NOGENT**

**Un bus gratuit sera mis à disposition pour se rendre à la manif parisienne !**



**Réservez  
rapidement vos  
places !**

<http://10.snuipp.fr/spip.php?article477>